

Association agréée – loi du 1^{er} juillet 1901

12 avenue du Commerce
78000 VERSAILLES
tél.: 01 39 55 08 45
e-mail : glatigny@glatigny.org
<http://www.glatigny.org>

Le Président

Compte-rendu du CA du 14 / 02 / 2022

Membres participants: Ch. Bouscharain, Ch. Bruyère, S. de Lustrac, Ch. Mativon, B. de la Mettrie, D. Petit, V. Souche, F. Vicariot.

Excusé : A. Foucher, Ch. Gouze

I. **Permis de construire.**

A. Foucher, absent, nous a communiqué l'évolution des permis de construire depuis le précédent CA. Un seul permis a été déposé le 19 novembre 2021: il concerne l'installation de 6 appartements dans l'ancienne maison de repos dite des Buissonnets au 2 avenue de Glatigny, avec la construction dans le jardin d'un parking enterré de 12 places.

II. **Cotisations.**

A cette date (février 2022) nous avons reçu 10 cotisations "spontanées" parmi les 119 cotisants de 2020. (rappel : pas de cotisation en 2021)

Bruno fait un point rapide de la situation financière au début février 2022 :

- en portefeuille (parts sociales):	15761,00 €
- compte sur livret	: 4500,00 €
- compte courant	: 1657,00 €
- liquidité caisse	: 210,70 €

Total disponible : 22128,70 €

III. **Arbres remarquables.**

Comme décidé lors du dernier CA, Christine a interrogé longuement Mme Bias Morin, directrice des Espaces Verts à la mairie. Il en ressort que, contrairement à ce qui se passait auparavant, la mairie ne maintient plus ce dossier à jour, par manque de temps, annonce-t-elle !

Sur ce sujet, son rôle consistait à recenser, sur les espaces publics, les arbres méritant, selon une liste de critères bien définie (espèce, âge, rareté, port, état sanitaire, etc..) d'être classé ou non "arbre remarquable". Si oui, ils étaient alors reportés sur le parcellaire du PLU. C'est ainsi qu'il en existe 2 sur le PLU du quartier de Clagny.

De même, si quelqu'un signale à la mairie, sur un terrain privé, un arbre qui mériterait de recevoir ce "label", la mairie va l'examiner et décide ou non et selon les mêmes critères, de le lui attribuer.

Toutefois et théoriquement, à chaque dépôt de permis de construire, les services de l'urbanisme le signalent au service des Espaces Verts, lequel est sensé aller vérifier sur le terrain concerné, s'il n'existe pas d'arbre méritant ce label d'arbre remarquable.

Il est décidé par le CA que Christine va poser à la direction des Espaces Verts les questions suivantes:

- Recevez-vous systématiquement toutes les demandes de permis de construire?
- Si oui, allez-vous systématiquement vérifier sur place s'il existe ou non un ou plusieurs arbres méritant d'être classés "arbre remarquable"?
- Au cas où, sur le plan du terrain faisant l'objet d'une demande de permis de construire, figurent plusieurs

grands arbres devant être abattus pour permettre la construction, la mairie oblige-t-elle le propriétaire à en replanter un nombre équivalent, comme cela se fait dans certaines communes ?

Ce sujet sera présenté en AG avec les réponses données par la mairie à ces trois questions, et l'AG décidera des suites à donner. D'ici là, les membres du CA vont tenter de répertorier dans leur secteur, des arbres qui mériteraient d'attirer notre attention. A priori, il ne doit pas y en avoir beaucoup. En fonction du résultat, nous (le CA) déciderons alors des suites à donner.

Pour info, voici le lien permettant de voir sur le PLU les EVIP (Espaces Verts Intérieurs Publics ou Privés) sur lesquels il est interdit de construire (ce sont les zones en hachuré dense vert):

https://www.versailles.fr/fileadmin/user_upload/Versailles-fr/Mairie/Urbanisme/PLU/cd/Documents/03-Reglement/3c_zonage/3-c-8-PLU-2017.pdf

IV. le point sur l'ouvrage sur le quartier

Stéphanie présente l'avancement de l'ouvrage sur le quartier. Un très gros travail a été fait sur la ferme de Glatigny sur laquelle Stéphanie a pu trouver des données très intéressantes (inventaire des biens, et des animaux de la ferme notamment). Idem pour la chapelle de Béthune, petite chapelle classée aux monuments historiques, qui se trouve sur une propriété privée place Laboulaye et que l'on ne voit pas de la rue.

Elle a également trouvé un livre de Charlotte MUS : art nouveau-art déco comportant de nombreuses photographies sur le quartier. Une conférence aura lieu à sur ce sujet le 11 avril à 18 heures 30 à l'université inter-âges .

A citer également le livre de P L LENCEL sur la vie du Duc du Maine (fils de Madame de Maintenon), qui a été propriétaire d'une très grande partie du domaine de Clagny-Glatigny.

Retenir également une exposition du 9 mars au 14 mai sur le quartier des chantiers au coin de la rue.

En conclusion, on retiendra qu'un énorme travail de recherche, d'archives et de documents a permis à Stéphanie de collecter les principaux éléments de l'ouvrage dont la rédaction est déjà bien avancée (50% environ). Restera la mise en forme définitive pour laquelle Stéphanie a trouvé quelques soutiens intéressants.

V. Conseil de quartier

Stéphanie fait un rapide compte rendu de la dernière réunion du Conseil de quartier qui s'est tenue le 7 décembre 2021. Le CR en sera diffusé plus tard.

A noter la mise en place d'un plan d'action pour les jeunes. Il semble en effet qu'est apparu un problème nouveau concernant des jeunes en difficulté, créant eux-mêmes des problèmes de harcèlement notamment vis à vis d'autres jeunes. L'idée est de leur proposer un soutien à travers un pôle d'accompagnement les aidant à mettre en place des projets divers, avec aide aux bourses et autres...

Commission animation du 10 février 2022

Stéphanie en fait également partie; changeant de nom, elle devient "commission animation et lien social " Les membres de la commission ont échangé sur les initiatives permettant de développer ce lien social à l'échelle du quartier.

A noter la création de 6 conseils de quartier au Chesnay, les 2 plus proches de notre quartier étant celui de Fausse Repose et celui de St Antoine.

Pour plus d'informations, voir le blog de De Bange Houdon et plus particulièrement le CR de l'AG de de Bange Houdon du 29 novembre 2021.

La nouvelle maison de quartier a été inaugurée le 28 janvier 2022

Elle comporte un espace convivial avec cuisine, ce qui permettra d'y organiser des pots, goûters ou même des déjeuners.

Pour célébrer cette inauguration, il est prévu **le 9 juin 2022** une fête sur le thème "les arbres"..

VI. Commission circulation transports.

F. Vicariot participe depuis de nombreuses années à cette commission gérée par le service voirie de la mairie.

La dernière réunion en date a eu lieu le 2 février 2022. Y ont été présentés 2 sujets :

- le déploiement des IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique)
- l'évaluation du nouveau réseau Bus sur VGP

Le CR en figure en PJ.

a/ IRVE: 43 bornes publiques sont actuellement disponibles sur Versailles, ce qui est très peu au regard d'une demande potentielle importante et prévue. A côté de cela, il en existe de nombreuses dans des parkings privés résidentiels, mais, d'après les statistiques, il existe actuellement 8000 véhicules à Versailles qui n'ont pas accès à ces bornes privées.

Quelques informations:

- il y a en France 7 millions de points de recharge dont 95 % sont en résidentiel, 3% en commercial et 2% en recharge rapide. Sur Versailles, 70% sont sur des parkings privés.
- sur Versailles, sur les 37368 ménages, 27675 sont équipés d'au moins une voiture et 19 643 sont équipés d'au moins une place de parking privé, soit a minima 8 000 ménages équipés d'une voiture mais sans parking .
- le droit à la prise est un droit personnel aux frais du demandeur.
- le coût d'installation d'une borne dans un parking privé oscille entre 200 et 400 €.
- les délais actuels de raccordement au réseau sont d'environ 6 à 8 mois.
- depuis 2021, il y a obligation d'installer des bornes privées dans les nouveaux parkings d'immeubles.

Des informations beaucoup plus complètes figurent dans le CR de la réunion, lequel sera mis sur le site de l'AHG.

b/ Evaluation du nouveau réseau Bus (réseau KEOLIS)

Un long diaporama est présenté sur ce réseau et ses caractéristiques (voir CR de réunion en PJ et sur le site). Ce nouveau réseau a été mis en place en septembre 2019.

Il en ressort que ce réseau est complexe , voire apparemment désordonné mais que de nombreux efforts ont été réalisés pour lui permettre de mieux répondre à la demande des usagers: meilleure mais difficile coordination avec les horaires de trains, pas toujours possible quand une même ligne dessert les 3 gares de Versailles, prolongation des horaires tard le soir sur certaines lignes, adaptation au nouveau Pôle d'échange multimodal (PEM) des Chantiers, meilleure desserte des écoles et des centres commerciaux, etc.

Pour info, Phébus transporte sur VGP 68000 passagers/jour dont 17000 environ sur chacune des 3 lignes 1, 2 et 3.

Sont soulignées quelques difficultés de conformité entre les horaires de passages affichés dans les stations et ceux réellement effectués. Il est également expliqué pour quelles raisons (techniques et économiques) circulent le soir de gros bus presque vides. Enfin, Keolis explique qu'un effort est en cours pour "verdir" le réseau avec des bus électriques (il en existe déjà quelques uns).

VII. Caméras de video-protection et sûreté (incivilités et atteintes aux biens et aux personnes)

D'après Versailles Gd Parc, et suite à notre demande, trois nouvelles caméras devaient être installées dans notre quartier avant la fin 2020. Une seule a été installée Place Laboulaye. Un point de situation va être fait concernant ce sujet. Dominique P. se propose de demander à une connaissance, M. Frédéric Debove, spécialiste de ces questions de sécurité au niveau national, de nous faire lors de la prochaine AG en Mars 2022, un exposé sur ce thème car il y a régulièrement des cambriolages ou des dégradations de véhicules dans le quartier. Par ailleurs, François Vicariot a adressé un courrier au Maire pour lui demander de respecter ses engagements d'installation de caméras dans notre quartier, pour lesquelles il y a déjà eu accord sur le nombre et leurs emplacements.

Concernant les questions de sûreté, il est décidé que ce sera le thème du débat suivant la prochaine AG.

D'ores et déjà, F Vicariot diffuse les résultats concernant les incivilités aux biens et aux personnes qui lui ont été fournis par la mairie (voir tableau ci-dessous). En résumé, ces chiffres sont inférieurs à ceux de 2019

(dernière année normale) mais laissent apparaître une hausse de 5% environ par rapport à 2020. A noter également que vraisemblablement, ils sont inférieurs à la réalité car les délits ne font pas tous l'objet d'un signalement à la police.

Bilan Sûreté à Clagny –Glatigny et Versailles en 2021

le 11/02/2022

Clagny-Glatigny compte environ **12300** habitants, ce qui représente **14%** de la population de Versailles :

	Nombre pour Clagny-Glatigny	Nombre pour Versailles	% du total Versailles
Total atteintes aux biens	124	1187	10,4 %
Destructions, dégradations	16	155	10,3 %
Vols	5	163	3,1 %
Vols par ruse	2	14	14,3 %
Vols simples	43	500	8,6 %
Vols de voiture ou dans voiture	32	178	18 %
VPE (vols par effraction)	26	177	14,7 %
Total atteintes aux personnes	15	182	8 %
CBV (coups et blessures volontaires, dont intrafamilial)	13	149	8,7 %
Menaces, chantages, outrages	1	12	8,3 %
Vols avec violence	1	15	6,7 %
Total général	139	1369	10,2 %

VIII. Poubelles place Laboulaye.

Nous étions intervenus l'an dernier auprès de la mairie au sujet des poubelles qui s'accumulent à toute heure du jour place Laboulaye. Rien n'y a fait. Nous allons relancer la mairie pour lui demander de faire respecter son propre règlement.

Enfin, concernant le ramassage des ordures ménagères en général, un membre de l'association se plaint de passages tardifs dans sa rue, gênant ainsi son sommeil et demande d'alterner les horaires pour que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui soient gênées. Nous avons interrogé les responsables à VGP qui nous indiquent que ces horaires sont optimisés en fonction du coup de l'opération et des circuits à réaliser et qu'il est impossible de les modifier toutes les semaines par exemple.

IX. Préparation de l'AG le 27 Mars.

- L'Assemblée Générale ordinaire aura lieu le **samedi 26 mars 2022 à 9h30** à la clinique de la porte verte. Concernant le débat qui suivra et qui sera animé par M. Frédéric DEBOVE, D. Petit va lui soumettre un certain nombre de points que le CA souhaiterait voir aborder.
- La mise sous enveloppes des 700 convocations à l'AG aura lieu le **mercredi 9 mars à 14heures** chez Christine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h45



François Vicariot Président de l'AHG

- PJ :- le point en février 2022 sur le projet "histoire du quartier"
- CR du G de Travail "déplacements urbains".